

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 CROCI Eliane

18 FAVRAUD Alain

19 GOURAUD Thierry

20 KULLIG Romuald

21 LANNETTE MICHAUT Vanessa

22 LATHIERE Claudine

23 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance.

Alain FAVRAUD, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Mme Stéphanie FOURGEAUD

rappelle que cette année, il a été noté une augmentation des bases à hauteur de 3,4 %, ce qui représente près de 300 000 € pour la communauté de communes. La taxe d'habitation est toujours en réforme et la suppression se poursuit. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont totalement exonérés et 20 % bénéficieront d'une exonération de 30 % sur 2021 et 65 % en 2022. Théoriquement, les collectivités sont totalement compensées.

Parmi les points soumis à discussion figure la taxe d'aménagement qui est maintenant possible, voire obligatoire par rapport à la taxe communale qui existait jusque-là. À cela s'ajoute un point d'importance pour le budget de l'intercommunalité : le fonds de péréquation intercommunale et communale dont l'enveloppe reste toujours à 1 milliard.

Pour rappel, la communauté de communes assume 1,1 M€ au titre de la péréquation horizontale, ce qui n'est pas négligeable dans le budget de fonctionnement. Cela dit, dans cette modification de la loi de finances, de nouvelles ressources sont basées sur de nouveaux indicateurs. Ainsi, alors que la communauté de communes est considérée comme un territoire riche, il faudra porter une attention particulière sur ces nouveaux indicateurs afin qu'ils ne viennent pas pénaliser un peu plus les ressources. Au titre du soutien à l'investissement, sont rappelées les enveloppes budgétaires consacrées dans le cadre de la loi de finances. Sachant que rien n'a été finalisé jusque-là, cela n'induit pas de modifications particulières.

Concernant les charges de structure qui sont intéressantes à regarder, trois ratios montrent l'état de santé du budget communautaire avec un en cours de la dette à 0,20, ce qui est très positif en termes de résultats. En effet, on estime que l'endettement est déjà important quand il atteint 1,8. La marge de la communauté de communes est donc assez importante en termes d'endettement.

L'autofinancement brut est de 1,38, soit un résultat confortable. En revanche, la marge d'autofinancement courant est à surveiller de près, même si elle reste tout à fait dans la normalité. Elle appelle une attention dans les dépenses de fonctionnement surtout que la loi de finances octroie peu de marge de manœuvre pour de nouvelles recettes.

S'agissant des charges courantes de fonctionnement, le premier sujet concerne les personnels. Il est rappelé que la communauté compte 115 agents fonctionnaires stagiaires et 3 agents contractuels, soit 118 personnes au total, sans compter les saisonniers employés au fur et à mesure de l'année. Sur cette base, l'enveloppe des frais de personnel pour 2022 tourne autour de 4 730 000 €. Le budget ordures ménagères avoisinerait les 839 000 €, l'eau 290 000 € et l'assainissement 465 000 €. Il est précisé que sur l'eau et l'assainissement, la communauté de communes aura besoin de recruter du personnel supplémentaire en 2022 pour maintenir la qualité du service.

Les charges à caractère général représentent le 2^{ème} poste de dépense. Pour rappel, elles étaient aux alentours de 1 577 346,51 € en 2021. Elles sont chiffrées en 2022 à 2 M€. Depuis 2016, un important travail a été effectué en termes d'organisation et d'économies à faire, ce qui a permis de passer de 2 M€ à 1,5 M€ en quelques années. Malheureusement, cette année l'augmentation des prix de l'énergie impactera largement la communauté de communes.

Concernant les subventions, les associations restent à peu près sur les mêmes montants que lors des années précédentes, (à l'exception que quelques points qui ont été revus à la marge) à hauteur de 514 000 €, dont 345 000 pour l'Office de tourisme, 48 000 € pour le CIRIR et 41 600 € pour la pépinière d'entreprises. Les subventions aux ALSH versées pour les communes se chiffrent à 100 000 €. Celles dévolues à l'EPCC Vienne-Glane à 923 000 €. À cela s'ajoutent toutes les adhésions aux syndicats aux alentours de 130 000 €. En outre, depuis l'année dernière la communauté de communes contribue à la protection incendie à hauteur de 568 900 €. Ici, la hausse s'explique cette année par la solidarité de 2 % qui n'est pas répercutée sur les AC des communes.

L'impact financier et des dotations restent inchangés par rapport à l'année dernière, soit un montant total de charges de fonctionnement à hauteur de 15 981 000 €.

M. Philippe LACROIX

souligne qu'on essaie de maîtriser des charges à caractère général le mieux possible. Comme vient de le rappeler Stéphanie FOURGEAUD, même si l'effort d'économie a été conséquent au cours des dernières années, la communauté de communes reste tributaire du prix des fluides, en particulier les coûts de l'énergie. Il n'est pas possible d'aller au-delà d'un certain montant en termes d'économies.

Mme Stéphanie FOURGEAUD

poursuit la présentation et indique qu'en ce qui concerne les ressources de fonctionnement, les dotations d'État sont estimées aux alentours de 1,5 M€ pour la DGF, à 160 000 € au titre de la dotation d'intercommunalité et à 889 000 € pour la DCRTP. Les ressources fiscales sont estimées à 6 649 000 €. En ce qui concerne les produits des services, les estimatifs sont caractérisés par un énorme impact de la crise sanitaire, notamment sur le budget principal. L'estimation aux alentours de 500 000 € est prudente.

La crise sanitaire a impacté de 2 fois 400 000 € de recettes en moins sur les exercices 2020 et 2021, autant d'éléments en moins sur les résultats de clôture. Le service ordures ménagères est estimé à 3 032 000 €, 1 861 000 € pour le service de l'eau et 1 466 000 pour l'assainissement.

La communauté de communes a reçu de la part des services fiscaux un estimatif de la fiscalité pour 2022. Le tableau affiche la différence, à fiscalité constante, de l'évolution des bases de 3,4. Le montant passe ainsi de 14 386 000 à 14 696 000 €.

En termes d'investissement, le bureau se prononcera le 28 février sur l'ensemble des arbitrages qui seront faits. Il est rappelé que le niveau des demandes est de loin supérieur aux possibilités. La dernière diapositive mentionne le volume d'investissements global que la communauté est capable de dégager pour assurer un résultat correct.

Les comptes de résultat pour l'année 2022 donnent à voir un excédent global de clôture de 6 227 079,90 €.

La présentation fait également état de tous les efforts qui ont été faits en termes de gestion, notamment sur les dépenses de l'exercice 2016 jusqu'à 2021. Les charges de personnel ont été largement bien maîtrisées. Il faudra poursuivre dans cette dynamique autant que faire se peut pour dégager des marges de manœuvre.

Le fonds de roulement de début d'exercice est de 5 535 000 €. Les produits de fonctionnement se totalisent à 17 995 000 €. Les charges de fonctionnement sont de 15 933 000, soit un excédent brut courant de 2 062 000 €, auxquels s'ajoutent les produits exceptionnels auxquels on enlève les charges exceptionnelles. L'épargne de gestion se monte ainsi à 2 800 000 € auxquels sont retirés les intérêts et le capital de la dette.

M. Philippe LACROIX

fait observer que les produits des services sont beaucoup plus faibles qu'en 2016. À cause de la crise sanitaire, il a été enregistré moins de recettes sur le centre aqua-récréatif, par exemple. De 1 056 000 € en 2016, le chiffre est tombé à 554 000 €. Il est à espérer que cet été puisse permettre des recettes plus importantes que celles de l'année dernière.

Mme Stéphanie FOURGEAUD

poursuit la présentation. Pour ce qui est du compte administratif 2021 et la rétrospective, la partie investissement comporte l'ensemble des recettes à hauteur 4 247 000 € et des dépenses à hauteur de 4 845 000 €. Un emprunt d'un million a été contracté cette année en tentant de bénéficier des faibles taux proposés (0,69 %). La variation est de 402 000 €. Le fonds de roulement de l'exercice se situe à 5 937 000 €. Les restes à réaliser de l'année 2021 figurent également sur le tableau.

Pour 2022, les 5 937 000 € de fonds de roulement figurent en entrée de tableau. Il est proposé des produits de fonctionnement à hauteur de 17 791 000 €, des charges de fonctionnement de 15 980 000 €, soit un excédent brut de 1 810 000 €. Les produits exceptionnels sont inconnus pour l'instant. L'épargne de gestion se monte à 1 800 000 € auxquels sont retirés les intérêts et le capital de la dette, ce qui conduit à une épargne nette de 1 125 000 €.

M. Philippe LACROIX

précise que sur les produits des services, il est projeté 500 000 € même s'il est espéré plus. Comme d'habitude, pour la préparation budgétaire, la tendance est à la prudence sur les recettes et à une majoration des dépenses pour avoir de bonnes surprises.

Mme Stéphanie FOURGEAUD

poursuit la présentation. Au titre des investissements, les recettes ont déjà été notifiées et inscrites à hauteur de 2 883 000 €. Les dépenses se montent à 6 280 000 €. Pour finir à un fonds de roulement 2,5 M€, il est proposé une enveloppe de 4 M€ d'investissements pour l'année 2022, dont 2 210 000 € de restes à réaliser. La différence serait représentée par les propositions nouvelles.

En ce qui concerne les budgets annexes, le fonds de roulement ordures ménagères en début d'exercice était de 871 000 €, des produits de fonctionnement estimés à 3 181 000 €, des charges à hauteur de 3 145 000 €. L'excédent brut, très faible est de 36 000 €. La communauté de communes ne parvient pas

à couvrir avec les recettes de fonctionnement l'ensemble de sa dette, ce qui génère une épargne nette négative de 13 000 €. Il est proposé des dépenses d'investissement à hauteur de 431 000 €, dont 362 000 € de restes à réaliser, soit un fonds de roulement à 513 000 €.

Le budget de l'eau est de 1 499 000 €. Les produits se montent à 2 161 000 et les charges à 2 044 000 €, soit un excédent de 117 000 €. Les charges exceptionnelles se chiffrent à 50 000 €. En enlevant la dette, l'épargne nette se situe à 18 000 €, ce qui n'est pas suffisant pour assurer un investissement plus confortable. En termes de prévision sur les investissements, les recettes seraient à hauteur de 403 000 € et les dépenses à 1 266 000 €. Cela conduit à une variation de fonds de roulement négative à hauteur de 863 000 €, qui appelle une réelle vigilance.

Sur le budget assainissement, le fonds de roulement en début d'exercice se chiffre à 990 000 €. Les produits sont de 2 166 000 € et les charges de fonctionnement de 1 884 000 €. L'excédent est donc de 282 000 €, ce qui ne peut cependant pas couvrir l'ensemble des charges exceptionnelles et la dette. L'épargne est ainsi négative à 50 000 €. Les financements d'investissement sont projetés à 756 000 € et des dépenses à 630 000 €.

M. Le Président

note que s'agissant du fonctionnement, tous les efforts consentis au plus près du coût se trouvent anéantis par l'évolution des prix de l'énergie. On passe ainsi de 1,6 M€ à 2 M€ de charges de fonctionnement. Néanmoins en cumulant avec le coût de l'inflation, on note que les marges de manœuvre de la communauté de communes se réduisent progressivement. Cette situation n'est pas sans effet sur les investissements, qui se réduisent d'autant, ce qui appelle une grande prudence pour l'avenir. En effet, même s'il est annoncé une baisse du coût de l'énergie, elle n'interviendra pas sur 2022, les contrats étant passés sur une année complète.

De plus, même si la crise COVID se réduit progressivement, elle induit les produits de services moindres. Même en se basant sur le niveau de l'année dernière, la situation n'évoluera pas pour des produits qu'on connaissait en 2018 ou 2019 sur ces structures. Néanmoins, les charges de ces équipements sont à assumer en personnel, en eau, en chauffage, en électricité, etc., ce qui pèse directement sur les budgets sans recette en face. La construction du budget appelle une grande vigilance pour les années à venir.

M. Yoann BALESTRAT

se retrouve dans les mots qui viennent d'être prononcés sur la nécessité de bien maîtriser l'exploitation pour pouvoir financer des investissements. Pour son groupe, il s'agit d'investissements majeurs au service de l'écologie.

Il est vrai qu'une refonte nationale du système de financement des collectivités semble nécessaire pour plus de lisibilité. Il est en effet assez compliqué et difficile à comprendre sans explication. Le système devrait être plus équitable et rester solidaire, le tout pour garantir l'autonomie financière des collectivités, qui est l'élément de base de la libre administration des collectivités territoriales.

Quelques leviers existent et l'un d'entre eux pourrait être activé à compter du 1^{er} janvier 2023. Il s'agit de l'exonération de taxe foncière sur les terrains agricoles en conversion au bio si l'ensemble de cette instance fait ce choix.

Par ailleurs, dans les restes à réaliser qui ont été présentés dans le budget, certains datent de 2013. S'agit-il de vrais restes à réaliser ou sortiront-ils en tant que dépenses qui devaient être réalisées et qui ne le seront plus compte tenu d'un contexte qui a changé ?

Mme Stéphanie FOURGEAUD

répond que ces restes à réaliser feront l'objet d'un nettoyage très prochainement, certaines opérations n'ayant plus lieu d'être. Le sujet devra néanmoins être vu de manière collégiale au sein du bureau.

M. Le Président

se dit tout à fait favorable à la réforme de la fiscalité des collectivités, qui a été portée quelques années auparavant avant d'être annulée au dernier moment. Depuis, les collectivités n'ont rien vu revenir si ce n'est leur participation à la relance de l'État où leurs dotations ont baissé régulièrement et continuent à diminuer au regard de l'inflation. En l'occurrence, il ne s'agit plus de garantir l'autonomie fiscale des

collectivités, mais de regagner une autonomie fiscale. Elles n'ont plus la main sur aucun impôt aujourd'hui. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), par exemple, baissera peut-être, car elle se calcule avec deux ans de retard et prendra en compte le contre-coup de la crise COVID 19 qui se ressentira dans un ou deux ans. Cette diminution viendra aggraver des baisses des dotations déjà existantes.

En ce qui concerne l'exonération des terres agricoles pour les agriculteurs en bio, le bureau proposera et le conseil communautaire décidera. Il convient simplement de rappeler qu'il s'agit d'une exonération et non d'un produit de recette, même si elle a incontestablement une autre valeur. Le conseil communautaire se positionnera le moment venu.

Quoi qu'il en soit les collectivités ne jouissent plus d'une autonomie financière, ce qui les expose aux effets de toutes les baisses de dotation et aux changements législatifs. À cela s'ajoute depuis cette année la hausse de l'énergie que les administrés ne perçoivent pas tout de suite au même niveau que les collectivités compte-tenu du fait que la plupart d'entre eux se voient appliquer un tarif réglementé ou tout du moins encadré. Il convient de rappeler que l'augmentation du coût de l'énergie s'établit entre 100 et 200 %. À cela s'ajoute le prix du carburant consommé par des véhicules qui tournent dans le cadre de la réalisation de travaux et pour le fonctionnement des services.

Les charges de fonctionnement seront donc en augmentation quelles que soient les économies recherchées sur les budgets.

À l'unanimité :

PREND ACTE que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
M. Pierre ALLARD



Le secrétaire de séance,
M. Alain FAVRAUD

